



COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2021

Convocation : 06 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le treize avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Gouzeaucourt, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Jacques RICHARD, Maire, suite à la convocation qui lui a été adressée trois jours francs à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Nombre de Conseillers en exercice : 19 Nombre de Conseillers Absents : 8 pouvoirs

Nombre de Conseillers Présents : 11 + 8 pouvoirs

Etaient présents : M. RICHARD Jacques - M. DECAMPS Hervé - Mme CHOQUET Marie-Françoise - Mme DEFAWE Danielle - Mme DELOBEL Brigitte - M. CAREMELLE Yannick - M. MAUFROY David - Mme DUBUS Julie - Mme DUBOIS Céline - M. CAREMELLE Antoine - M. SAVARY Arsène

Absents excusés :

M. PAMELLE Philippe, qui donne pouvoir à M. RICHARD Jacques
Mme LEFEBVRE Delphine, qui donne pouvoir à Mme DEFAWE Danielle
M. MUNCHOW Eric, qui donne pouvoir à Mme CHOQUET Marie-Françoise
M. MONVOISIN Bruno, qui donne pouvoir à M. MAUFROY David
M. MARCHEUX François, qui donne pouvoir à M. CAREMELLE Antoine
M. MOLLET Michaël, qui donne pouvoir à M. SAVARY Arsène
Mme COLAR Audrey, qui donne pouvoir à M. SAVARY Arsène
Mme CLIQUENNOIS Christelle, qui donne pouvoir à Mme DELOBEL Brigitte

Le Conseil choisit pour secrétaire Monsieur Antoine CAREMELLE

HUIS CLOS : Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal le vote du huis clos pour cette réunion, (suivant l'article L. 2121-18 du CGCT).

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité, décide le huis clos pour cette réunion.

Il est donné lecture du procès-verbal de la précédente réunion, du 29 mars 2021, il est précisé pour le point :

V - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CAMBRAI POUR LA MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE ET UNIVERSITAIRE, FONDS DE CONCOURS

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande d'aide communautaire auprès de la Communauté d'Agglomération de Cambrai, peut être sollicité pour la Maison de Santé Pluriprofessionnelle et Universitaire, dans le cadre des Fonds de Concours transitoires, d'un montant de 50 000.00 €.

Pour le vote du compte administratif de la Commune Monsieur le Maire doit se retirer pour ce vote

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Nombre de Conseillers Présents : 10

Nombre de Conseillers Votants : 10 (+ 7 pouvoirs) = 17

Nombre de Conseillers Absents : 2 (+ 7 pouvoirs) = 9

A l'unanimité, M. Hervé DECAMPS est élu pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif de la Commune.

I - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion 2020 dressé par le Trésorier Municipal.

II - BUDGET PRINCIPAL APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Conformément aux articles L.2121-14 et L.2121-31 du code général des collectivités territoriales Monsieur le Maire présente le compte administratif du budget principal dressé par lui.

Il précise qu'il doit se retirer au moment du vote.

Le compte administratif du budget principal 2020 s'établit comme suit :

		Investissement (€)	Fonctionnement (€)	Total cumulé (€)
RESULTAT	Titres de recettes émis (A)	793 494.47	1 156 875.93	1 950 370.40
	Réductions de titres	25 000.00	444.25	25 444.25
DE L'EXECUTION	Mandats émis (B)	594 849.72	923 345.73	1 518 195.45
	Annulations de mandats	203.70	1 228.02	1 431.72
(1) Solde d'exécution (A-B)		+ 173 848.45	+ 234 313.97	+ 408 162.42
(2) RESULTAT REPORTE N-1		- 72 364.71	293 829.75	221 465.04
	Part affectée à l'investissement	0.00	- 230 610.38	- 230 610.38
	Résultat		0.00	
Reste à réaliser – dépenses (D) N-1 au 31/12/2019		- 158 245.67		
	Transfert ou intégration	0	0	0
	(3) TOTAL (1+2)	+ 101 483.74	+ 528 143.72	+ 629 627.46
			- 230 610.38	- 230 610.38
	TOTAL	+ 101 483.74	+ 297 533.34	+ 399 017.08
RESTES A REALISER au 31/12/2020	Reste à réaliser – recettes (C)	375 687.87		
	Reste à réaliser – dépenses (D)	375 687.87		
(4)Solde des restes à réaliser (C-D)		0.00		
(5)RESULTAT CUMULE (3+4)		+ 101 483.74	+ 297 533.34	+ 399 017.08

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020, par Monsieur le Receveur Municipal,

Considérant que Monsieur Hervé DECAMPS, a été élu pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif.

Considérant que Monsieur Jacques RICHARD, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Hervé DECAMPS pour le vote du compte administratif.

PREND ACTE de la présentation du compte administratif 2020 du budget principal.

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

APPROUVE A l'unanimité le Compte Administratif 2020 dans son intégralité.

III - AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'affecter le solde en report à nouveau de la section de fonctionnement au compte 002 «résultat reporté» la somme de 297 533.34 € (excédent de fonctionnement).
- D'affecter le solde en report à nouveau de la section d'investissement au compte 001 «solde d'exécution» la somme de 101 483.74 € (excédent d'investissement).

IV - VOTE DES TAXES

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal vote les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 comme suit :

Dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation, le Conseil Municipal ne doit plus voter de taux de taxe d'habitation, le taux départemental 2020 de taxe foncière (bâti) du Conseil Départemental est de 19.29% est obligatoirement ajouté au taux communal 2020, de 11.55%, ce qui porte le taux à 30.84% pour 2021.

L'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 (état n° 1259) donne :

Taxe foncière bâti	30.84 %
Taxe foncière non bâti	36.31 %

Monsieur le Maire expose la perte de produits attendus. Le conseil municipal à l'unanimité vote les taux comme suit :

Taxe foncière bâti	32.51 %
Taxe foncière non bâti	38.27 %

V - PRESENTATION ET APPROBATION DU BUDGET PRINCIPAL 2021

Il est présenté au Conseil Municipal les grandes lignes du budget principal de la Commune pour 2021 en vue de son approbation et il est proposé le vote par chapitre.

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 279 422. 00 €
et la section d'investissement à la somme de 1 838 670.73 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2312-1 et L.2312-2,
Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

CONSIDERANT le projet du budget primitif pour l'exercice 2021,

APPROUVE à l'unanimité le budget principal 2021 de la Commune équilibré en dépenses et en recettes.
DIT que le présent budget est adopté par chapitres.

VI - DEPOTS DE DEMANDES DE SUBVENTIONS VOIRIES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de déposer des demandes de subvention pour :

- réaliser le trottoir pour l'accès à la maison funéraire rue de Cambrai à Gouzeaucourt, Le devis de l'entreprise EIFFAGE est HT de 10 734.00 € et TTC de 12 880.80 €.

Une subvention est sollicitée auprès du Conseil Départemental, dans le cadre du dispositif : Aide à l'aménagement des trottoirs (AAT) le long des routes départementales, (dossier ASTER)

- voirie départementale, auprès du Conseil Départemental, pour l'aménagement de sécurité sur les routes départementales en agglomération, rue de Metz-en-Couture et rue de Villers-Plouich, les devis seront demandés.

Une subvention est sollicitée auprès du Conseil Départemental, dans le cadre du dispositif : Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération (ASRDA). Le dispositif dans le cadre des amendes de police sera également sollicité.

VII - QUESTIONS DIVERSES

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CAMBRAI **POUVOIRS DE POLICE SPECIALE**

Monsieur le maire lit le courrier de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Cambrai, qui informe avoir pris un arrêté renonçant au transfert des pouvoirs de police spéciale des maires, suite aux courriers et arrêtés des Maires du territoire de la Communauté d' Agglomération de Cambrai.

CENTRE DE VACCINATION

Monsieur le Docteur Yannick CAREMELLE expose que le centre de vaccination éphémère, installé dans le complexe sportif devient un centre permanent.

Ce centre permanent sera transféré à la salle des fêtes, dès que la Commission de Sécurité et d'Accessibilité aura validé la réception des travaux de la salle des fêtes, pour permettre à nouveau l'utilisation du gymnase.

MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE ET UNIVERSITAIRE

Monsieur le Maire expose que la visite de chantier du 8 avril 2021 s'est très bien déroulée, Monsieur le Sous-Préfet et Monsieur le Président du Département ont apprécié.

Après la visite sur le terrain, une réunion de présentation du projet par Monsieur le Docteur Yannick CAREMELLE, la maîtrise d'œuvre et Monsieur le Maire s'est tenue en Mairie.

Beaucoup d'encouragements et de félicitations ont été exprimées par les différents intervenants.

La labellisation de l'Espace France Services (EFS), décernée au niveau national a été obtenue.

Monsieur le Sous-Préfet a souligné la qualité de la préparation et attend l'inauguration.

Monsieur Arsène SAVARY s'inquiète de savoir si des médecins intégreront la maison de Santé Pluriprofessionnelle et Universitaire.

Monsieur le Docteur Yannick CAREMELLE confirme la présence déjà validée des médecins.

Madame Brigitte DELOBEL expose qu'un dentiste est peut être intéressé.

Monsieur le Maire et Monsieur le Docteur Yannick CAREMELLE répondent qu'il peut prendre contact.

L'ordre du jour étant épuisé, et les Conseillers n'ayant plus de question, le Maire lève la séance, il est 22 h.

Le Maire,
M. RICHARD Jacques

Le Secrétaire,
M. CAREMELLE Antoine

M. DECAMPS Hervé

Mme CHOQUET Marie-Françoise

Mme DEFAWE Danielle

Mme DELOBEL Brigitte

M. CAREMELLE Yannick

M. MAUFROY David

Mme DUBUS Julie

Mme DUBOIS Céline

M. SAVARY Arsène

M. PAMELLE Philippe, qui donne pouvoir à M. RICHARD Jacques

Mme LEFEBVRE Delphine, qui donne pouvoir à Mme DEFAWE Danielle

M. MUNCHOW Eric, qui donne pouvoir à Mme CHOQUET Marie-Françoise

M. MONVOISIN Bruno, qui donne pouvoir à M. MAUFROY David

M. MARCHEUX François, qui donne pouvoir à M. CAREMELLE Antoine

M. MOLLET Michaël, qui donne pouvoir à M. SAVARY Arsène

Mme COLAR Audrey, qui donne pouvoir à M. SAVARY Arsène

Mme CLIQUENNOIS Christelle, qui donne pouvoir à Mme DELOBEL Brigitte